

Association sportive  
créée en 1925  
Agrément Jeunesse et sport  
n° 4344 du 17 juin 1949



Strasbourg  
Université  
Club

## **18<sup>ème</sup> CIRCUIT NATIONAL SABRE SENIORS DAMES**

**Samedi 14 Janvier 2017**

**&**

**3<sup>ème</sup> Coupe de Strasbourg, épreuve seniors Dames EQUIPES**

**Dimanche 15 janvier 2017**

Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Chers Maîtres,

Le STRASBOURG UNIVERSITE CLUB, vous invite au **Circuit Franco-Allemand Sabre Seniors Dames** (épreuve individuelle comptant pour les circuits allemand et français), le **Samedi 14 janvier 2017**, au :

**Gymnase A. BRIAND, 43 Avenue du Rhin, 67000 STRASBOURG**

Pour s'y rendre : Tram direct depuis la gare (trajet 17min) LIGNE D direction Aristide BRIAND - arrêt Aristide BRIAND (Terminus). Le gymnase est à 100m (environ). Voir plan d'accès à la fin.

**HORAIRES :** Appel : **8h30**  
Scratch : **9h00**  
Début des épreuves : **09h30**

### **Finales prévues à partir de 15h00**

#### **POINTS ESSENTIELS DU REGLEMENT :**

**Article 1 : REGLEMENT DE L'EPREUVE :** Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française d'Escrime.

**Article 2 : FORMULE DE L'EPREUVE :** Celle définie par le Directoire Technique de l'épreuve.

**Article 3 : DIRECTOIRE TECHNIQUE :** Le directoire technique tranchera sans appel tous les cas litigieux.

**Article 4 : DROITS D'ENGAGEMENT :** **13 €** par participant

**Article 5 : NORMES POUR LES TENUES :** selon règlement sportif de la FFE tenue 350 N + sous cuirasse 800 N .

#### **Article 6 : LICENCES**

La licence de l'année en cours, validée par la F.F.E. Les tireurs doivent présenter leur licence.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du directoire technique, sous peine d'être exclu de l'épreuve.

#### **Article 7 : INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS**

- Pour les Français : engagement en ligne sur le site de la Fédération Française d'Escrime.
- **Pour les Allemands : auprès de la fédération allemande \_ DFB**
- **Pour les autres tireurs d'autres fédérations : par mail à [suc.escrime@laposte.net](mailto:suc.escrime@laposte.net) au plus tard le mardi 10 Janvier 2017**

(pour chaque athlète, il convient de préciser NOM, PRENOM, Nationalité, Club Date de Naissance et N° de Licence).

#### **Article 8 : ARBITRES (extrait du règlement de l'arbitrage)**

Les engagements en ligne impliquent l'inscription d' 1 arbitre pour 4 tireurs engagés, dont la présence doit être effective le jour de l'épreuve.

En cas de non-respect de cette obligation, le 4<sup>ème</sup> tireur ne sera pas admis à participer à l'épreuve.

**Association sportive**  
créée en 1925  
Agrément Jeunesse et sport  
n° 4344 du 17 juin 1949



**Strasbourg**  
**Université**  
**Club**

**Article 9 : GYMNASE**

Le S.U.C. Escrime décline toute responsabilité en cas de vol dans le gymnase, dans les vestiaires ou sur le parking.

**Article 10 : Courtoisie (Règlement F.F.E.)**

L'enseignant-accompagnateur n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match, ni le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet, ou de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

**Article 11 : Engagements (Règlement FFE)**

- Engagements hors délais : L'engagement hors-délai d'un tireur, c'est-à-dire après le mercredi 11 janvier 2017, est possible sous réserve de prévenir l'organisateur au plus tard la veille. Le droit d'engagement sera alors de **65 €**.

- Absence :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement du droit d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

**Article 12 : Récompenses**

Des primes de résultat seront versées aux huit premiers (dotation globale minimum de 2000€).

**ORGANISATION - DIVERS:**

Pendant la durée de l'épreuve, sera ouvert un ***BUFFET CHAUD ET FROID***

La société PRIEUR sera présente.

Le comité d'organisation se fait une joie de vous recevoir pour cette manifestation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Président de la Section Escrime

Jean Michel HUBER

**Association sportive**  
créée en 1925  
Agrément Jeunesse et sport  
n° 4344 du 17 juin 1949



**Strasbourg**  
**Université**  
**Club**

**PLAN D'ACCES :**

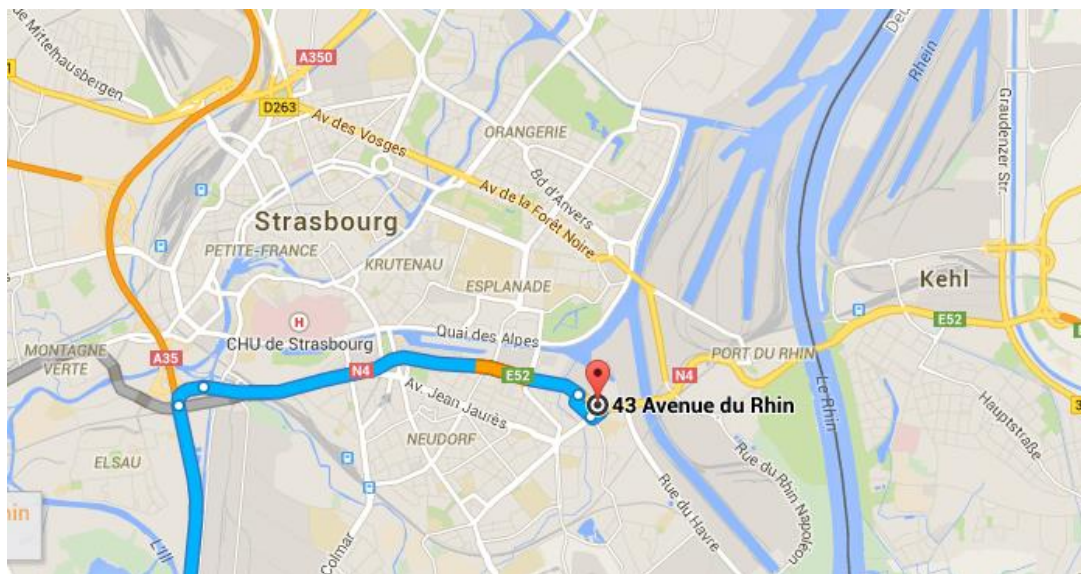
**Depuis l'autoroute, en arrivant du Sud ou du Nord.**

Prendre la sortie 4, Porte de Schirmeck.

Suivre la direction Kehl N4, E52 pendant 3,1 km sur l'avenue du Rhin.

Prendre à gauche la rue de Budapest (entre le garage « OPEL » et la société « SIEHR » puis tout de suite à droite la rue de Prague jusqu'au fond, quand vous voyez le gymnase en bois, vous êtes arrivés.

GPS : 48.570529,7.778125



Accès via Kehl (D)



**Association sportive**  
créée en 1925  
Agrément Jeunesse et sport  
n° 4344 du 17 juin 1949



**Strasbourg**  
**Université**  
**Club**

## **3<sup>ème</sup> Coupe de Strasbourg, Dimanche 15 janvier 2017**

### **Modalités pratiques**

Le SUC organise pour la troisième année une compétition par équipes. (clubs ou nations).

Elle concerne les dames, et s'adresse aussi bien à des équipes de clubs (ou interclubs) qu'à des équipes nationales.

Cette épreuve se déroulera au Gymnase Aristide BRIAND.

#### **Horaires de l'épreuve :**

**APPEL : 9h**

**SCRATCH : 9h30**

**DEBUT : 10h**

- La tenue et le matériel devront être en conformité avec les normes FFE/ FIE.
- Formule : Les horaires et le choix de la formule pourront être adaptés en fonction du nombre d'équipes participantes.
- Inscriptions : 40 € par équipe

Les engagements doivent être envoyés à l'organisateur par mail : [suc.escrime@laposte.net](mailto:suc.escrime@laposte.net)  
En précisant le nom/prénom des tireurs engagés ainsi que le n° de licences.  
Date limite d'inscription : **Vendredi 06 janvier 2017, 23h59**

- Arbitre : 1 arbitre par équipe engagée
- Des récompenses sont prévues pour les 3 premières équipes (dotation globale de 900€)
- Stand restauration et matériel prévus.

La compétition sera assurée à partir de 6 équipes inscrites.  
Si ce minimum n'est pas atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition

Nous espérons une participation du plus grand nombre.

Salutations sportives.